

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Ministre de l'Education Nationale
~~Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'Hôtel de Saint-Germain, situé 3, rue
Michelet à Pézenas (Hérault)

appartenant à M. de VULHIOD (François)

est

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Pézenas

et au propriétaire, demeurant au château de
Florensac (Hérault)

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 DECE 1934

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur Général des Beaux-Arts

Signé
G. HUISMAN

T. S. V. P.

Département :
HERAULT

Commune :
PEZENAS

Section : BK
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

